



Hérin, le 22/01/2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 07-2021 PORTANT SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR 4
PLACE DE PARKING DE LA PLACE ROGER
SALENGRO

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant que le stationnement de 4 places de parking doit être interdit sur la Place Roger Salengro.

A R R Ê T O N S

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sur 4 places de parking est interdit sur la Place Roger Salengro de 16H30 à 23H00 les Mercredis, Jeudis et Dimanches ; afin de permettre l'installation d'un camion friterie ambulant et d'un camion pizzeria ambulant.

Article 2 : Une signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par marquage au sol et panneaux ;

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune ;

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police à l'Echelon exceptionnel de Denain ;
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le Responsable de la collecte des ordures ménagères de la CAPH ;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux ;
- ASVP

Le DGS



Le Maire,

Jean-Paul COMYN